ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Annexe 2

RECOURS DE LA FAMILLE CONTRE LA DECISION DU CONSEIL DES MAITRES

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE ……..

DATE DE NAISSANCE …….. G ☐ F ☐

ECOLE FREQUENTEE ……

CLASSE FREQUENTEE …… .....

Responsable (s) de l'élève :

M ☐ Mme ☐ ..... Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur ☐

ADRESSE COMPLETE.....

.....

☎ DOMICILE …… CODE POSTAL ……

☎ LIEU DE TRAVAIL …… COMMUNE……

ADRESSE ELECTRONIQUE : ……

RECOURS : Je n'accepte pas la décision du conseil des maîtres de cycle, à savoir :.....

.....

Pour les motifs suivants .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(Vous pouvez préciser votre demande par tout document que vous jugez utile)

❑ Je demande à être entendu par la commission d'appel. Je prends note que je disposerai de 5 minutes pour exposer des éléments ne figurant pas dans la présente demande. Je serai prévenu de l'heure approximative de mon audition par téléphone ou par courrier électronique quelques jours avant la commission.

A ……, le ……. Signature :

Pour information : la commission d'appel se réunira le lundi 1er juin 2026 à Chambéry. Elle sera présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissements scolaires, des enseignants de primaire et de collège, un psychologue scolaire, un médecin scolaire et des représentants des fédérations de parents d'élèves. Les décisions de la commission valent décision définitive de passage, de redoublement ou de saut de classe.

***IMPORTANT** : **la décision de la commission d'appel est définitive**. Elle peut être contestée uniquement devant le Tribunal administratif.*

Document à renvoyer sous quinzaine et au plus tard le jeudi 21 mai 2026.

à Monsieur le Directeur académique , service scolarité – division des élèves, 131 av. de Lyon – 73018 Chambéry cedex.

Pour les élèves de CM2, joindre le volet 2 de la fiche de liaison dument complété.

Rendre la notification de décision signée à l'école